

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. François HELIE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Dijon - Marché de l'Agro - 17, rue de Skopje - Acquisition des locaux et des droits au bail emphytéotique

Il est rappelé que l'opération de réaménagement du site du Marché de l'Agro a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise du 26 juin 2008, confirmant la vocation agro-alimentaire de la zone d'activités économiques.

La majorité des terrains, propriétés de la Ville de Dijon, ont fait l'objet de baux emphytéotiques de 90 à 99 ans, au profit des entreprises qui ont construit leurs entrepôts.

Les entreprises détentrices de baux ont la possibilité de solliciter du Grand Dijon, qui reprend l'opération à la suite de la Ville de Dijon, le rachat de leurs bâtiments par reprise des baux emphytéotiques. Suivant les opportunités, le Grand Dijon a décidé, par délibérations des 26 juin 2008, 10 février 2011, 16 mai et 18 septembre 2014, l'acquisition des locaux et des droits aux baux emphytéotiques sur les parcelles situées 11, 13, 15, 19 et 21, rue de Skopje et 5-7, rue Docteur Stein.

Les consorts Adenot ont donné leur accord pour la cession au Grand Dijon de la propriété située 17 rue de Skopje, libre d'occupation, et le transfert du bail emphytéotique dont ils sont bénéficiaires.

Il est ainsi proposé d'acquérir ces locaux d'une surface utile d'environ 190 m², à usage d'entrepôts et de bureaux, cadastrés section AK n°200, d'une superficie totale de 216 m², et de se substituer aux droits du vendeur dans le bail emphytéotique initial du 22 avril 1963.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 94 050 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur les consorts Adenot, les locaux situés à l'intérieur du Marché de l'Agro – 17, rue de Skopje à Dijon, libres d'occupation, cadastrés section AK n°200 d'une superficie de 216 m², et les droits du bail emphytéotique initial du 22 avril 1963, qui sera ainsi transféré des consorts Adenot à la Communauté Urbaine du Grand Dijon ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 94 050 € ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.